

2024/27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20240524-2024-del-05-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents excusés : 04

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI OTTO, Gaston GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

N° de délibération : 05B
Date de transmission
en préfecture :

24/05/2024

Participation au projet d'un séjour linguistique à Sainte-Lucie
organisé par le Collège Suze ANGELY

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de ses collègues la demande d'accompagnement exprimée par le Collège Suze ANGELY pour l'organisation d'un séjour linguistique à Sainte-Lucie du 04 au 08 juin 2024.

Monsieur le Maire précise que Mme la Principale du Collège sollicite de la collectivité une aide de 1300,00 € soit 100,00 € par élève participant à ce séjour.

Le coût global du projet s'élève à 20 936,00 €.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer d'une part sur l'opportunité de cette demande de partenariat et d'autre part sur le montant à octroyer à cet établissement.

Le Conseil municipal
Après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la participation de la collectivité à ce projet de séjour linguistique.

Article 2 : D'octroyer une aide de 1300,00 euros au Collège Suze ANGELY, soit 100,00 € par élève, pour l'organisation de ce séjour à Sainte-Lucie du 04 au 08 juin 2024.

Article 3 : D'imputer cette somme sur le Budget primitif en cours.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Mme la Comptable publique et à Madame la Principale du Collège.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 22 MAI 2024